

Le 14 avril 2017

Adaptation du service des trains durant le week-end prolongé du 1^{er} mai en raison de la fermeture exceptionnelle de la Jonction Nord-Midi de Bruxelles

Infrabel va réaliser d'importants travaux d'infrastructure dans la Jonction Nord-Midi de Bruxelles durant le week-end prolongé du 1^{er} mai (29-30 avril et 1^{er} mai). Le trafic ferroviaire entre Bruxelles-Nord et Bruxelles-Midi sera dès lors totalement interrompu.

En collaboration avec Infrabel, la SNCB a élaboré un service des trains adapté. La gare de Bruxelles-Central ne sera pas desservie, mais des trains navettes circuleront toutefois entre Bruxelles-Nord et Bruxelles-Midi via la ceinture ferroviaire ouest. Les clients de la SNCB en provenance et à destination du centre de Bruxelles (à partir de Bruxelles-Nord ou Bruxelles-Midi) pourront utiliser gratuitement le réseau STIB grâce à la distribution de billets gratuits sur présentation d'un titre de transport SNCB valable. Par ces services de trains adaptés, la SNCB souhaite limiter au maximum les désagréments pour sa clientèle. La SNCB conseille dès lors à ses voyageurs de s'informer au préalable auprès de l'un des canaux d'information de la SNCB : www.letrain.be, via les comptes Facebook et Twitter de la SNCB, le personnel dans les gares ou en contactant le service clientèle (02/528.28.28).

Infrabel va procéder au remplacement de la signalisation électromécanique actuelle par une technologie totalement informatisée, renforçant ainsi la sécurité du tronçon entre la sortie du tunnel Nord-Midi et l'entrée de la gare de Bruxelles-Midi. Les tests de sécurité, qui seront réalisés en continu pendant ces 3 jours, doivent impérativement avoir lieu en l'absence de toute exploitation commerciale.

La Jonction Nord-Midi de Bruxelles représente l'axe le plus dense du réseau ferroviaire belge. Sur un jour de week-end normal, plus de sept cents trains la traversent, soit une quarantaine par heure. Cela équivaut à un peu plus d'un tiers de l'ensemble du trafic ferroviaire sur le réseau belge. Il est donc crucial de concevoir un service des trains adapté pour le voyageur.

Lignes de force du service des trains adapté

Les trains qui ne circulent pas entre Bruxelles-Nord et Bruxelles-Midi ne seront pas impactés par cette fermeture. Pour les trains qui traversent la Jonction en temps normal, le service des trains adapté est constitué de cinq mesures. Celles-ci doivent limiter au maximum les désagréments pour le voyageur.

Les cinq mesures sont énumérées ci-après et reprennent également quelques exemples concrets. Les voyageurs qui désirent savoir ce que cela implique précisément pour leur train peuvent toujours s'informer au préalable auprès de l'un des canaux d'information de la SNCB : www.letrain.be, via les comptes Facebook et Twitter de la SNCB, le personnel dans les gares ou en contactant le service clientèle (02/528.28.28). Durant ces journées, des flyers seront distribués dans les gares bruxelloises concernées avec les informations nécessaires pour les voyageurs afin qu'ils puissent rejoindre leur destination finale soit via l'offre de trains adaptée soit via la STIB.

Durant le week-end prolongé, la gare de Bruxelles-Central ne sera pas desservie mais les guichets y seront opérationnels (vente de titres de transport).

1. Déviation des trains en provenance et à destination de la côte

Les deux principales liaisons ferroviaires en provenance et à destination de la côte, l'**IC 01** (Eupen - Ostende) et l'**IC 03** (Genk - Knokke/Blankenberge) seront **déviées** et **ne feront pas arrêt à Bruxelles-Nord et Bruxelles-Midi**. Ces trains s'arrêteront exceptionnellement à **Schaerbeek et Denderleeuw**.

Vu que ces trains ne s'arrêtent pas à Bruxelles-Nord et Bruxelles-Midi, les voyageurs à destination ou en provenance de la côte ne verront pas leur temps de parcours rallongé (par rapport au voyage classique). Pour se rendre à Bruxelles-Nord ou Bruxelles-Midi, ils pourront prendre une correspondance à Schaerbeek ou Denderleeuw.

2. Liaisons ferroviaires scindées

La plupart des **liaisons ferroviaires** qui traversent la Jonction Nord-Midi de Bruxelles seront **scindées en deux liaisons** (pour un aperçu complet, consultez l'annexe au bas de ce communiqué de presse). Ainsi, la liaison ferroviaire entre Anvers-Central et Charleroi-Sud deviendra d'une part, une liaison entre Anvers-Central et Bruxelles-Nord et d'autre part, une liaison entre Bruxelles-Midi et Charleroi-Sud.

Afin de voyager entre Bruxelles-Nord et Bruxelles-Midi, les voyageurs doivent prendre les trains navettes (voir point 4).

3. Trajets limités

Pour **certains trains**, les trajets seront **limités à Bruxelles-Nord, Bruxelles-Midi ou l'une des gares avoisinantes** (pour un aperçu complet, consultez l'annexe au bas de ce communiqué de presse). L'IC 17 reliant Dinant à Bruxelles-Midi, par exemple, sera limité à Bruxelles-Nord. Et la relation S10 assurant la liaison Termonde - Bruxelles-Midi sera limitée à Jette et ne circulera pas jusque Bruxelles-Midi. Un nombre limité de premiers et derniers trains ne circulera exceptionnellement pas ce week-end-là.

4. Trains navettes

Entre Bruxelles-Nord et Bruxelles-Midi, trois trains circuleront toutes les heures dans les deux sens via une déviation par la ceinture ferroviaire ouest. Il s'agit de deux trains navettes et de l'IC 29 régulier reliant La Panne à Louvain et Landen. Ces trois trains feront également arrêt en gare de Brussels Airport-Zaventem¹.

Les deux trains navettes font par ailleurs également arrêt à Schaerbeek. L'un d'eux s'arrête également à Denderleeuw. Vous trouverez ci-après un aperçu des trajets des deux trains navettes :

- Denderleeuw – Bruxelles-Midi – Bruxelles-Nord – Schaerbeek – Brussels Airport-Zaventem
- Bruxelles-Midi – Bruxelles-Nord – Schaerbeek – Brussels Airport-Zaventem

Un **train navette direct** circule en outre également toutes les heures entre **Bruxelles-Nord et Louvain**.

5. Les voyageurs en train voyagent gratuitement avec la STIB

Durant le week-end prolongé, la gare de **Bruxelles-Central** ne sera **pas desservie**. Les voyageurs en provenance ou à destination du centre de Bruxelles peuvent **utiliser gratuitement le réseau STIB**. Sur présentation d'un titre de transport SNCB valable, la SNCB distribuera donc des billets STIB dans le hall central des gares de Bruxelles-Nord, Bruxelles-Central et Bruxelles-Midi.

Les voyageurs qui souhaitent rejoindre le centre de Bruxelles munis de ce billet STIB peuvent emprunter les **lignes de tram 3 ou 4**. Durant le week-end prolongé, la STIB renforcera **ces lignes par**

¹ Le temps de parcours de quatre des six trains (3 dans chaque direction) est de 13 minutes, tandis que les deux autres (Bruxelles-Midi à Bruxelles-Nord) ont un temps de parcours de respectivement 18 et 14 minutes.

des trams supplémentaires. Dès lors, un tram circulera toutes les trois minutes le samedi 29 avril et toutes les cinq minutes, le dimanche 30 avril et le lundi 1er mai.

Tant les trams de la ligne 3 que de la ligne 4 feront arrêt en gare de Bruxelles-Nord et de Bruxelles-Midi. Pour les voyageurs à destination du centre de Bruxelles, il est conseillé de descendre aux arrêts De Brouckère ou Bourse.

Conseil de voyage concret : quelques exemples

Afin de préciser les mesures ci-dessus, voici quelques exemples de modifications de trajets à destination de Bruxelles, de la côte et de Brussels Airport-Zaventem durant le week-end prolongé du 1er mai.

1. Comment puis-je me rendre à Bruxelles ?

Certains trains qui traversent la Jonction Nord-Midi de Bruxelles sont limités ou scindés en deux liaisons. Les voyageurs dont le trajet en train est limité par exemple, à Bruxelles-Nord et qui souhaitent se rendre à Bruxelles-Midi peuvent emprunter l'un des deux trains navettes ou l'IC 29 (La Panne – Louvain – Landen).

L'IC 01 (Eupen - Ostende) et l'IC 03 (Genk - Knokke/Blankenberge) ne s'arrêtent ni à Bruxelles-Nord, ni à Bruxelles-Midi. Ces voyageurs peuvent prendre une correspondance à Schaerbeek ou Denderleeuw (gares où ces trains font un arrêt supplémentaire):

- Les voyageurs de la **région de Liège** se rendent jusque Schaerbeek, d'où ils peuvent prendre une correspondance en direction de Bruxelles.

2. Comment puis-je me rendre à la côte ?

Les deux principales liaisons ferroviaires en provenance et à destination de la côte (l'IC 01 Eupen - Ostende et l'IC 03 Genk - Knokke/Blankenberge) sont **déviées**. Le temps de parcours jusqu'à la côte ne change pas.

- Pour les voyageurs en provenance de la **région de Liège**, rien ne change. Leur train vers la côte est dévié à Bruxelles, mais les voyageurs ne se trouvent plus sur le parcours.
- Les voyageurs en provenance de **Bruxelles-Nord ou Bruxelles-Midi** prennent le train jusque Schaerbeek, Denderleeuw ou Gand-Saint-Pierre, d'où ils peuvent prendre une correspondance avec un train direct à destination d'Ostende, Knokke ou Blankenberge. Leur parcours est allongé d'une vingtaine de minutes.
- Les clients empruntant des trains circulant sur les **lignes 161 et 162** (Luxembourg – Namur – Bruxelles) doivent prendre le train jusque **Bruxelles-Nord**, d'où ils prennent un train navette jusque Schaerbeek. A partir de cette gare ils peuvent prendre un train en direction d'Ostende, Knokke ou Blankenberge.
- Les voyageurs en provenance de **Charleroi et Mons** à destination de la côte prennent le train jusque **Bruxelles-Midi**, d'où ils prennent le train jusque Denderleeuw ou Gand-Saint-Pierre. Gares à partir desquelles ils peuvent prendre un train à destination d'Ostende, Knokke ou Blankenberge.

Un troisième train IC en provenance et à destination de la côte, l'IC 29 Landen - La Panne, s'arrête quant à lui à Bruxelles-Nord et Bruxelles-Midi.

3. Comment puis-je me rendre à Brussels Airport-Zaventem ?

La SNCB conseille à ses voyageurs qui souhaitent se rendre ou quitter l'aéroport de Zaventem de bien s'informer au préalable et de prévoir une marge de temps supplémentaire pour rejoindre l'aéroport.

Concrètement, trois liaisons IC dont le terminus est normalement la gare de Brussels Airport-Zaventem seront exceptionnellement limitées à Bruxelles-Midi. Pour la Wallonie, il s'agit des trains IC en provenance de Tournai et Mons.

- Les voyageurs en provenance de **Tournai, Mons et Charleroi** à destination de Brussels Airport-Zaventem doivent donc prendre le train jusque **Bruxelles-Midi**, d'où ils prennent un train navette jusqu'à l'aéroport national.
- Les voyageurs en provenance de la **région de Liège doivent prendre** le train jusque Louvain, d'où ils peuvent prendre une correspondance avec un train direct à destination l'aéroport national (IC 08 vers Anvers-Central).
- Pour les clients en provenance de la **région de Namur**, ils doivent prendre le train jusque **Bruxelles-Nord**, d'où ils prennent un train navette jusque Brussels Airport-Zaventem.

Entre Bruxelles (Bruxelles-Midi et Bruxelles-Nord) et la gare de Brussels Airport-Zaventem, trois trains au lieu de six circuleront toutes les heures dans les deux sens. Il s'agit des deux trains navettes et de l'IC 29 régulier (La Panne – Louvain – Landen).

Trains internationaux

Un service des trains adapté s'applique également au trafic ferroviaire international qui transite normalement par la Jonction Nord-Midi de Bruxelles.

- Les trains **Thalys** empruntent le trajet normal entre Paris et Bruxelles-Midi. **Entre Bruxelles-Midi et Amsterdam**, ils sont déviés via la ceinture ferroviaire ouest.
- Les trains **Thalys entre Paris et l'Allemagne** suivent le trajet normal entre Paris et Bruxelles-Midi. Entre Bruxelles-Midi et Liège-Guillemins, où un arrêt prolongé est prévu, ils sont déviés via la ceinture ferroviaire ouest.
- Les trains **ICE** ne partent pas de Bruxelles-Midi, mais bien de Bruxelles-Nord. De là, ils empruntent le trajet normal en direction de l'Allemagne.
- Le **train IC Amsterdam - Bruxelles-Midi**, avec arrêts à Anvers-Central et Malines, ne circulera pas au-delà de Brussels Airport-Zaventem. Ce train ne circule pas jusque Bruxelles-Nord, Bruxelles-Central et Bruxelles-Midi. Les voyageurs à destination de Bruxelles doivent prendre un des trois trains navettes pour rejoindre Bruxelles-Nord ou Bruxelles-Midi.
- Les trains **Eurostar** et les trains **TGV** ne seront pas impactés.

Pour la presse : vous pouvez obtenir davantage d'informations auprès des porte-paroles respectifs :

INFRABEL : Frédéric Sacré
gsm + 32 499 59 03 55
@ frederic.sacre@infrabel.be

SNCB: Thierry Ney
gsm +32 491 724616
@ thierry.ney@sncb.be

A propos de la SNCB

La SNCB est la société anonyme belge de droit public qui garantit l'exploitation et la commercialisation de services de transports ferroviaires national et international de voyageurs. Elle est en charge également de la gestion du matériel roulant. Elle est propriétaire des bâtiments de gare, des parkings et parkings pour vélos, des espaces de location de vélos et des abords des gares. En outre, elle assure les activités de sécurité et de gardiennage sur le domaine ferroviaire. Elle compte environ 18 000 employés.

A propos d'Infrabel

Infrabel est la société anonyme de droit public responsable de la gestion, de l'entretien, du renouvellement et du développement du réseau ferroviaire belge. L'entreprise est également responsable de l'octroi des droits de



passage aux opérateurs belges et étrangers. La structure particulière de l'actionnariat d'Infrabel garantit sa totale indépendance. Infrabel a été créée au 1er janvier 2005 après la scission des Chemins de fer belges et fait partie du groupe SNCB. L'entreprise emploie actuellement quelque 11 600 personnes et réalise un chiffre d'affaires d'environ 1,1 milliard d'euros (2016). »

Annexe 1 : Aperçu des liaisons ferroviaires scindées

Service normal des trains week-end		Service des trains adapté	
Liaison	Origine - Destination	Liaison	Origine - Destination
IC 06	Tournai – Brussels Airport – Zaventem – Mons	IC 06 (1)	Tournai - Bruxelles-Midi
		IC 06 (2)	Bruxelles-Midi – Mons
IC 20	Gand-Saint-Pierre – Bruxelles – Lokeren	IC 20 (1)	Gand-Saint-Pierre – Bruxelles-Midi
		IC 20 (2)	Bruxelles- Nord – Lokeren
IC 22	Anvers-Central – Bruxelles - Binche	IC 22 (1)	Anvers-Central – Bruxelles-Nord
		IC 22 (2)	Bruxelles-Midi - Braine-le-Comte (service adapté entre Braine-le-Comte et Binche)
IC 31	Anvers-Central - Charleroi-Sud	IC 31 (1)	Anvers-Central – Bruxelles-Nord
		IC 31 (2)	Bruxelles-Midi – Charleroi-Sud
S2	Braine-le-Comte - Louvain	S2 (1)	Braine-le-Comte - Bruxelles-Midi
		S2 (2)	Bruxelles-Nord – Louvain

Annexe 2 : Aperçu trajets limités

Service normal des trains week-end		Service des trains adapté	
Liaison	Origine - Destination	Liaison	Origine - Destination
IC 16	Luxembourg - Bruxelles-Midi	IC 16	Luxembourg - Bruxelles-Nord
IC 17	Dinant - Namur - Bruxelles-Midi	IC 17	Dinant - Namur - Bruxelles-Nord
IC 23	Ostende – Brussels Airport – Zaventem - Gand	IC 23	Ostende – Bruxelles-Midi
IC 35	Amsterdam – Anvers-Central – Bruxelles-Midi	IC 35	Amsterdam – Anvers-Central – Brussels Airport-Zaventem
S8	Ottignies – Bruxelles-Midi	S8	Ottignies – Bruxelles-Luxembourg
S10	Alost – Bruxelles-Midi	S10	Alost – Bruxelles-Ouest
S10	Termonde – Bruxelles-Midi	S10	Termonde - Jette
S1	Anvers-Central - Bruxelles-Midi	S1	Anvers-Central – Bruxelles-Nord
S1	Nivelles - Bruxelles-Nord	S1	Nivelles - Bruxelles-Midi
S6	Denderleeuw – Hal - Schaerbeek	S6	Denderleeuw - Hal